

Compte Rendu – Médiation d’initiative citoyenne

Interpellation concernée : « Mise en danger des enfants de l’école Buffon »

Synthèse du 21/02/2023 – document relu et validé par l’ensemble des participant-es à la médiation

Rappel du contexte de la médiation

Texte de l’interpellation initiale déposée le 28/09/2022 :

Résumé de l’interpellation

Depuis plusieurs mois, une situation d’entre-deux s’est mise en place autour de l’école Buffon : ce flou est dangereux pour les enfants.

Nous demandons à la mairie et aux élus responsables de ces sujets de travailler avec toutes les parties prenantes nécessaires pour sécuriser les abords de l’école Buffon. Préventivement. Le plus rapidement possible. Nous demandons à la mairie un calendrier clair des actions concrètes qui seront mises en place pour protéger les enfants. Aller à l’école, en toute sécurité, est un droit simple qui ne doit pas amener à débat politique.

Avant cette interpellation, nous souhaitons rappeler que plusieurs demandes ont été formulées, dès octobre 2021, soit par les parents délégués lors des conseils d’école, soit par des parents d’élèves directement auprès des élus.

L’interpellation en détails

Une école, c’est un lieu de vie. Dedans et autour. Les enfants, les familles y rentrent, en sortent, gravitent autour. À pieds, en vélo, peu importe le moyen de transport. Bref, ça fourmille, notamment pendant les horaires de rentrée et de sortie des enfants. L’une des chances de l’école Buffon, c’est d’être à côté du parc Marliave. Littéralement de l’autre côté de la route. Forcément, les enfants passent de l’école au parc, pour retrouver les copains. Pour jouer, s’amuser, se chamailler. Beaucoup et souvent.

Mais depuis plusieurs mois, une période d’entre-deux s’est mise en place. "Place aux enfants" a été installé, les passages piéton effacés, la rue piétonnisée. Et puis, il y a eu des recours, "Place aux enfants" a été mis sur pause (?), la rue a été ré-ouverte, les voitures sont revenues. Mais tous les dispositifs de sécurisation ont disparu. L’exemple le plus révélateur, c’est le passage piéton entre l’école Buffon et le parc Marliave, gommé rapidement mais jamais revenu. Alors oui, les enfants courent entre l’école et le parc, traversent la rue sans regarder. Comme des enfants. Ils vont à l’école en vélo mais sont bloqués par des voitures garées sur les trottoirs. Alors, ils passent par la route avec les parents qui crient "attention à la voiture qui arrive". Tous les jours.

Voilà plusieurs mois que cette période d’entre-deux perdure, plusieurs mois que les élus municipaux sont interpellés :

→ conseil d’école du 18 octobre 202 – interpellation de M. Beltran-Lopez

Extrait du compte rendu - "Remarques équipe enseignante et parents d’élèves. La situation à ce jour est plus dangereuse que la situation d’origine : les passages piétons ne sont plus matérialisés alors que la rue est toujours ouverte à la circulation et au stationnement. Les voitures qui circulent malgré le sens interdit le font à grande vitesse. Les gilets bleus sont en situation très inconfortable : pris à parti par les opposants du projet."

→ conseil d’école du 10 mars 202 – interpellation de M. Beltran-Lopez

Extrait du compte rendu – "Place aux enfants (piétonisation de l’espace Rue du Drac) : projet toujours bloqué pour l’instant, devrait évoluer dans les mois à venir."

→ conseil d’école du 14 juin 2022 - nouvelle notification de la dangerosité de la situation

Extrait du compte rendu - "La rue est plus dangereuse qu’avant. Les voitures se garent sur le passage piéton. Des nouvelles sur ce projet sont attendues."

Des parents ont aussi pris contact avec les élus concernés sans qu’aucune action concrète ne soit engagée, ni même discutée.

Nous demandons à la mairie et aux élus responsables de ces sujets de travailler avec toutes les parties prenantes nécessaires pour sécuriser les abords de l'école Buffon. Préventivement. Le plus rapidement possible. Nous demandons à la mairie un calendrier clair des actions concrètes qui seront mises en place pour protéger les enfants. Aller à l'école, en toute sécurité, est un droit simple qui ne doit pas amener à débat politique.

Rappel du déroulé de la phase de médiation

La phase de médiation a pour but de rassembler : les représentant-es de l'interpellation, les élu-es, les services référent-es pour la Ville sur le sujet concerné. Elle a pour objectif d'approfondir les problématiques soulevées, de creuser les points de désaccord éventuels, d'explorer ensemble des pistes de résolutions des problèmes discutés, et de rendre compte de cette démarche à travers une synthèse écrite publiée sur le site internet de la Ville.

Calendrier des rencontres

- Première réunion de médiation le 07/11/2022
- Seconde réunion de médiation le 30/01/2023

Référent-es présent-es pour la Ville de Grenoble :

- Gilles Namur, élu adjoint Espaces publics – Nature en Ville – Biodiversité et Fraîcheur, mobilités
- Olivier Bertrand, élu adjoint du secteur 1
- Virginie Chirez, directrice de la mission aménagement des espaces publics
- Simon Labouret, directeur de projet Mobilité circulation apaisée
- Valérie Chenevier, Directrice de territoire, secteur 1

Représentant-es de l'interpellation citoyenne

- Stéphane Maltor
- Lucie Peyronnard (excusée le 30/01/2023)

Animation

- Antoine Gonthier, chargé de mission démocratie locale.

Sujet 1 : besoin urgent de sécurisation de la rue Cuvier.

Constat des pétitionnaires : c'est la problématique la plus urgente identifiée par les pétitionnaires. La situation est jugée pire au début de cette médiation qu'avant les aménagements du projet place aux enfants : pas de passage piéton ou de limites claires de stationnement du fait du passage en zone piétonne, mais pas ou très peu d'aménagements permettant de sécuriser le passage des enfants, notamment sur l'ancien passage piéton entre l'école et le parc situé de l'autre côté de la rue Cuvier. Aussi, tous les codes relatifs à une rue piétonne sont inexistantes : la rue n'a jamais été "visuellement" piétonne puisque des véhicules y sont constamment garés. Bien qu'interdit techniquement, des véhicules circulent dans la rue sans contrainte. Malgré de nombreux signalements, la police municipale ne passe que rarement et, par exemple, ne sanctionne jamais l'artisan constamment garé sur le trottoir.

Demande : sécurisation rapide de la rue Cuvier au niveau de l'école Buffon, avec pour commencer la remise en place du passage piéton entre l'école et le parc.

Réponse Ville : La Ville reconnaît cette problématique et s'excuse pour le manque de réactivité sur cette problématique. Le passage de la rue en zone piétonne (et donc la suppression des passages piétons) s'est fait effectivement sans les aménagements prévus au départ pour la période transitoire. Des aménagements étaient pourtant prévus, mais ont dû être suspendus suite à des difficultés avec un artisan mécontent de la rue (un contentieux administratif est en cours). Suite à la première réunion de médiation, la Ville (en lien avec la métropole qui réalise les aménagements) a souhaité réagir rapidement pour sécuriser cette rue.

→ Des travaux de sécurisation d'urgence ont été réalisés début janvier 2023 : pose de plots jaunes pour empêcher le stationnement, et matérialisation d'une zone de traversée piétonne entre l'école et le parc (mais pas un passage piéton, qui est une signalisation réglementaire pour une zone non piétonne). Les porte-paroles remercient la Ville pour l'exécution de ces premiers travaux mais notent des dégradations à surveiller (plots retirés...).

→ La police municipale est également passée plus régulièrement sur la zone pour accompagner ces changements.

Sujet 2 : Sécurisation du parcours des enfants dans le quartier

Constat des pétitionnaires : les rues aux alentours de l'école présentent de nombreux endroits dangereux dans le parcours d'un enfant qui se rend à l'école. Beaucoup de trottoirs sont très étroits et peu accessibles, plusieurs passages piétons sont effacés ou dangereux avec des places de stationnement juste à côté.

Demande : sécuriser l'ensemble de la zone pour permettre des trajets apaisés pour aller et revenir de l'école et rendre plus accessible les trottoirs.

Réponse Ville : le plan initial était d'abord de réaliser les travaux de la place aux enfants rue Cuvier, avant d'élargir les aménagements dans les rues alentour. Mais devant les difficultés spécifiques pour cette place aux enfants, effectivement la Ville va avancer rapidement avec la métropole sur les aménagements à prévoir sur un périmètre plus large, avant de finaliser les aménagements de la place aux enfants.

→ au terme de la période de médiation ce sujet est en bonne voie d'avancement :

- Les porte-paroles de l'interpellation ont communiqué une liste des points noirs autour de l'école
- En complément, la Ville a réalisé un diagnostic de terrain plus complet pour identifier les points problématiques et prévoir les aménagements nécessaires (cf document en annexe présentant les aménagements prévus).
- Les travaux vont être réalisés par Grenoble Alpes Métropole qui est compétente en la matière, **dans le premier semestre 2023**.
- À noter également, une attention particulière va être mise pour permettre aux parents des enfants en classe UEMA de pouvoir déposer leurs enfants à proximité de l'école (plutôt rue Mozart à priori, discussions en cours avec Grenoble Alpes Métropole).

À noter que toute la zone va passer en stationnement payant au second semestre 2023, ce qui devrait permettre d'améliorer également la situation (une partie des voitures stationnées sont des voitures ventouses, l'occupation devrait diminuer avec la mise en place du stationnement payant).

Sujet 3 : Aménagements de la rue Cuvier / rue Mozart dans le cadre du projet place aux enfants

Suite à l'opposition d'un artisan de la rue Cuvier, les aménagements définitifs pour cette place aux enfants ne sont pas encore programmés, ils sont en cours de discussion actuellement avec la métropole. Planning prévisionnel pour la suite (non définitif, en cours de discussion avec Grenoble Alpes Métropole) :

- Premier semestre 2023 : discussions avec Grenoble Alpes Métropole et préparation de la phase de concertation
- Septembre – novembre 2023 : phase de concertation avec les usagers (riverains et enfants), mise en discussion de plusieurs scénarios d'aménagements.
- Réalisation des travaux en 2024

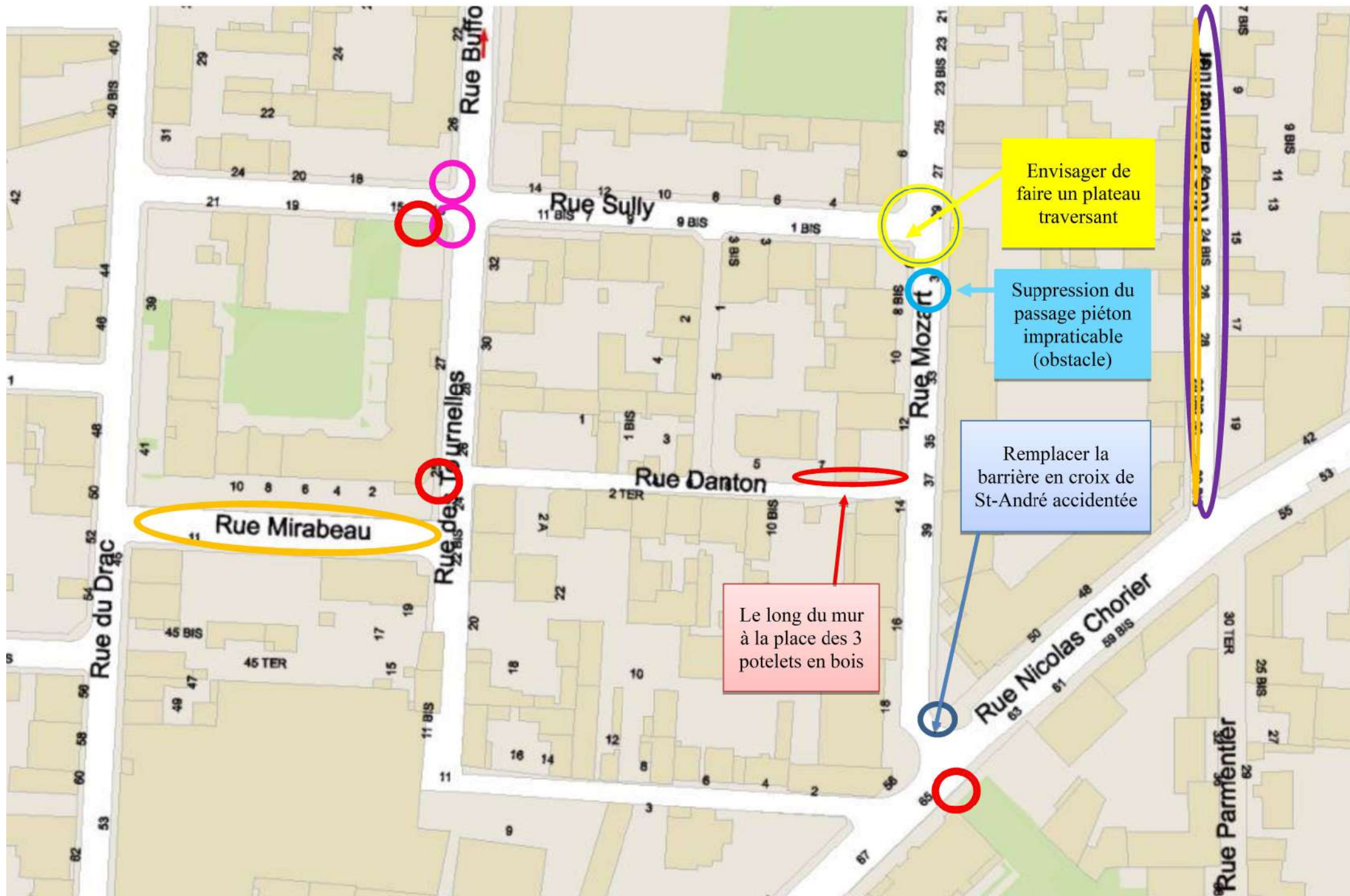
Suites décidées

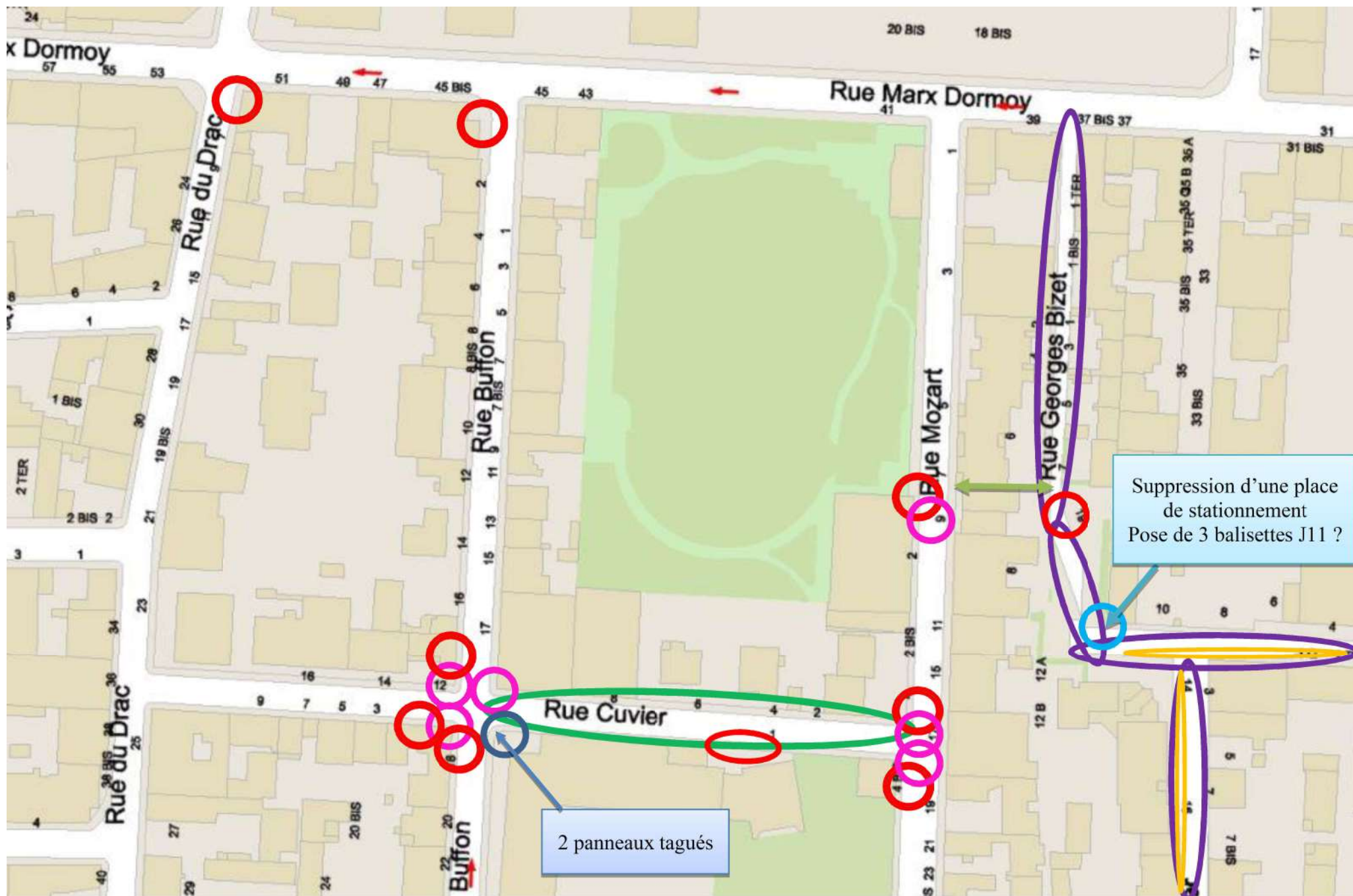
- Réunion publique en mars/avril pour présenter les différents aménagements en cours prévus dans le secteur : sécurisation de la rue Cuvier, aménagements de sécurisation sur l'ensemble du secteur, concertation en cours sur le prolongement de la piste cyclable Chronovélo, passage de la zone en stationnement payant courant 2023, calendrier de la place aux enfants...
- Personne à contacter en priorité par les porte-paroles pour faire remonter des éléments auprès des services et élus de la Ville de Grenoble : Valérie Chenevier, directrice de territoire secteur 1
- Réunion de bilan 6 mois après la médiation (organisé par la mission démocratie locale, réunion pour faire le point et faire remonter d'éventuels compléments à la Ville). Juin / juillet 2023.

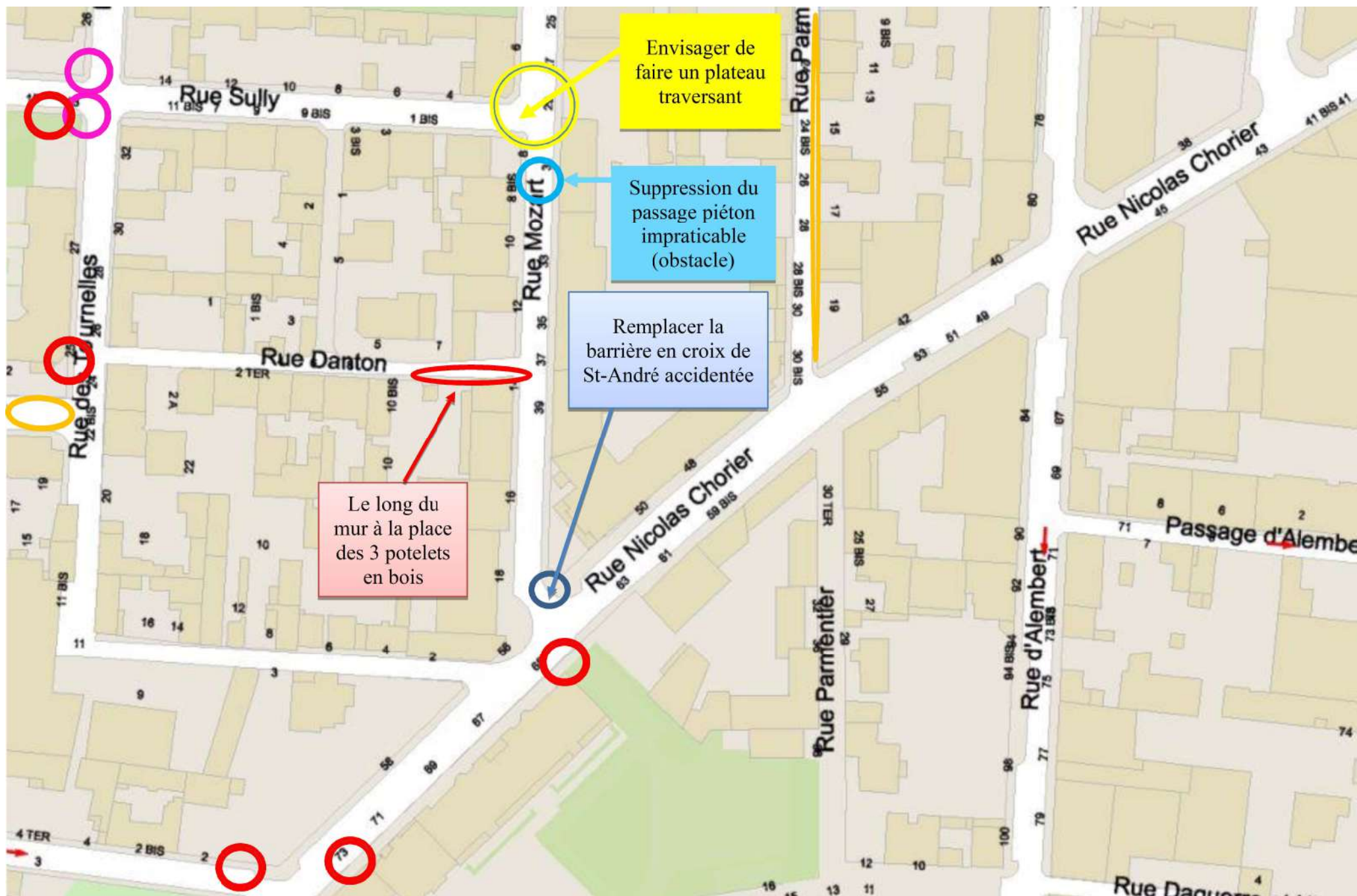
Sécurisation des cheminements piétons, accès GS CUVIER (mise à jour le 06/12/22)

Légende :

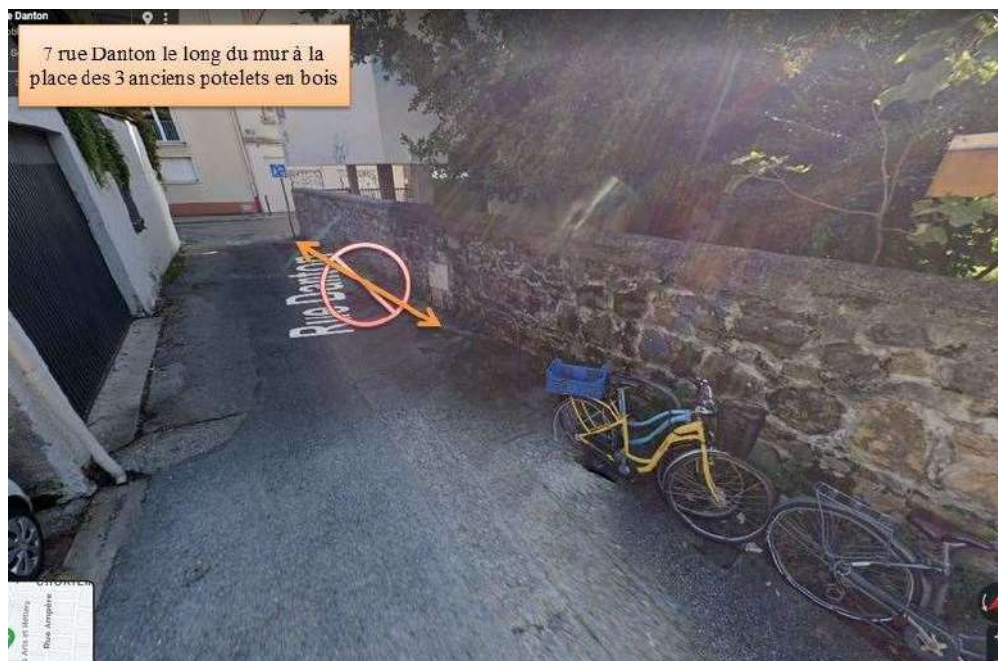
-  Pose d'arceaux (enlever le masque de visibilité sur PP), autres
-  Retraçage des places de stationnement
-  A supprimer
-  Retraçage du passage piéton
-  Passage en zone de rencontre
-  Mobilier à changer
-  Création d'un Plateau
-  Rabaissement de trottoir / accès PMR
-  Zone piétonne







Arceaux vélos à prévoir : (suppression du masque de visibilité)





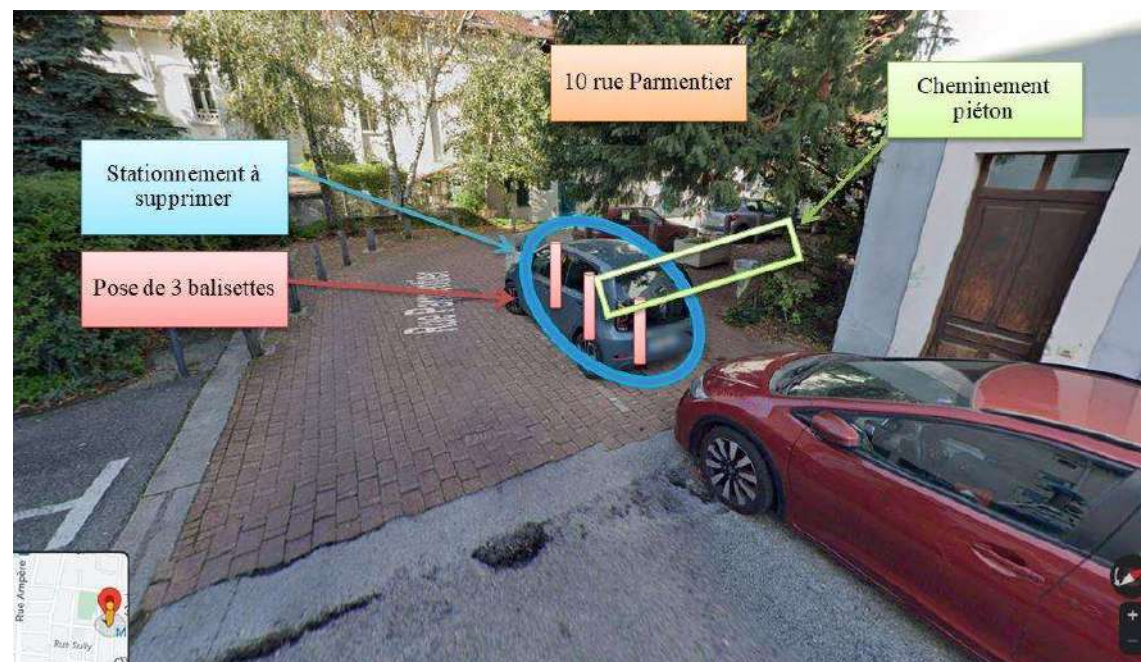
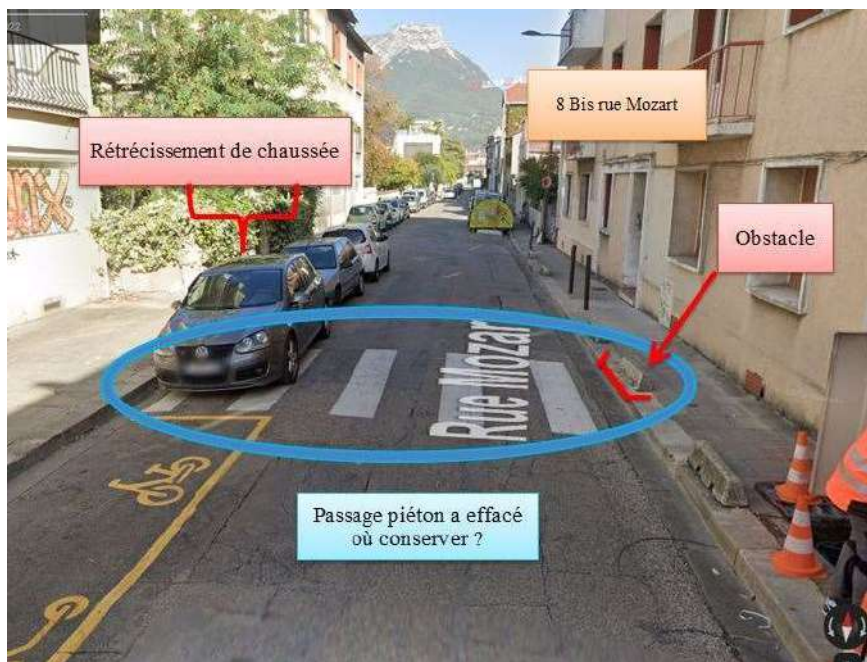




Mobilier à remplacer :



A supprimer :



Retraçage à prévoir :

- Du N° 1 au 19 et du 10 au 30 bis rue Parmentier (retracement des places de stationnement réglementaire)
- Rue Mirabeau (retracement des places de stationnement réglementaire)

Arrêté de circulation à prévoir : passage en zone de rencontre sur toute la rue Parmentier et de la rue Georges Bizet (réalisé)

Aménagement à prévoir :

- réalisation d'un plateau traversant au niveau du carrefour rue Sully et Mozart





➤ rabaissement de trottoir pour l'accès (PMR)

